



It starts with Scouts.

Tout commence
avec les Scouts.

**Scouts Canada
Bureau national**

1345, chemin Baseline
Ottawa (Ontario)
K2C 0A7

helpcentre@scouts.ca
scouts.ca

T 613.224.5131
F 613.224.3571

**Scouts Canada
National Office**

1345 Baseline Road
Ottawa, ON
K2C 0A7

helpcentre@scouts.ca
scouts.ca

T 613.224.5131
F 613.224.3571

Politique sur l'intimidation et le harcèlement

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'intimidation et le harcèlement sont des formes de mauvais traitements.

L'intimidation et le harcèlement mine l'environnement sain et sécuritaire que nous cherchons à bâtir, et pire encore, ces actes peuvent causer de graves dommages physiques, émotionnels et sexuels. Ces comportements vont à l'encontre de nos objectifs de développement personnel et d'épanouissement.

L'intimidation et le harcèlement sous toutes leurs formes sont inacceptables.

Définition de l'intimidation et du harcèlement

L'intimidation se définit habituellement par trois éléments : l'agression (l'intention de causer du tort), le déséquilibre des forces et la répétition.

Le pouvoir qu'ont les intimidateurs sur les autres s'explique souvent par certaines caractéristiques comme le poids et la grandeur, la force, l'âge et leur capacité à détecter les personnes plus vulnérables. Le pouvoir de l'intimidateur peut également provenir de son statut important au sein d'un groupe social, d'un groupe qui soutient l'intimidation ou d'un pouvoir systémique (p. ex. la classe sociale, l'origine ethnique et la culture dominante). La perspective que l'intimidation découle d'un problème relationnel met en relief le fait que ces actes soient causés par une dynamique interpersonnelle complexe, et non du problème d'une personne à contrôler son agressivité et d'une autre à se défendre. Dans une relation d'intimidation, les enfants (ou les jeunes) qui intimident apprennent à faire usage du pouvoir et de la force pour dominer et rabaisser les autres, et les enfants (ou les jeunes) qui sont victimes d'intimidation à répétition deviennent pris au piège dans des relations de violence dont il très difficile de se sortir.

L'intimidation prend différentes formes selon l'âge, le stade de développement et le contexte de la relation. Le terme harcèlement est plus souvent utilisé pour les cas d'agressions répétées commis par des adolescents ou des adultes en situation de pouvoir. Lorsque les enfants entrent dans l'adolescence, de nouvelles formes d'agression combinées au pouvoir font leur apparition. Au fur et à mesure que les enfants développent des aptitudes cognitives et sociales, ils deviennent plus conscients de la vulnérabilité des autres, des différences et du pouvoir qu'ils ont sur les autres. L'intimidation se diversifie et prend des formes plus évoluées d'agression verbale, sociale, électronique, sexuelle et raciste. Dans le cas des agressions sexuelles, la relation

de pouvoir provient de l'attaque de la sexualité, de l'orientation sexuelle ou de tous autres points sensibles physiques ou émotionnels liés à la sexualité d'un autre individu. Le racisme et le sexisme sont d'autres formes d'agression provenant d'une position de pouvoir qui sont ancrées dans les racines socio-politiques.

Principales difficultés afin de discerner les cas d'intimidation

L'intimidation peut être considérée comme un continuum variant de formes d'agression modérées à des comportements qui violent profondément le bien-être et le sentiment d'appartenance d'un individu. L'élément de répétition dans la définition a récemment été contesté par les chercheurs. Les enfants et les jeunes considèrent qu'un cas d'intimidation isolé est un cas d'intimidation. Lorsqu'il s'agit de cas d'intimidation répétée par contre, l'écart de force augmente entre l'intimidateur et la victime, ce qui rend cette dernière de moins en moins apte à se défendre. Une bonne compréhension des renseignements qui suivent aidera les membres scouts à détecter les cas d'intimidation.

- La détresse de la victime peut être le seul indice d'un cas d'intimidation. Une personne extérieure ne peut pas toujours discerner si un acte est agressif, par contre, si ce dernier cause de la détresse à l'autre enfant, alors il faut intervenir. Pour compliquer davantage les choses, la victime pourrait cacher sa détresse pour ne pas être jugée, surtout dans le cas des adolescents. Les membres doivent donc faire preuve de jugement à savoir quels genres de comportements sont inacceptables et blessants.
- Il n'est pas toujours possible de savoir quelles sont les intentions de l'intimidateur, mais un membre doit être en mesure de déterminer si l'intimidateur veut faire du mal ou causer de la détresse, ou bien démontre une complète indifférence envers la détresse de la victime. Les cas d'intimidation doivent être différenciés des jeux un peu plus physiques et des taquineries amicales qui ne visent pas à blesser.
- Certaines enfants (ou certains jeunes) intimident les autres et sont également victimes d'intimidation. Ces enfants sont appelés « victimes provocatrices » ou « intimidateurs-victimes ». Ils ont de nombreux problèmes avec les relations et nécessitent du soutien intensif pour surmonter leurs problèmes d'intimidation et de victimisation.

Les diverses formes d'intimidation

L'intimidation peut prendre diverses formes, certaines s'effectuent en face à face et d'autres sont plus indirectes. Les enfants, les jeunes et les adultes qui font de l'intimidation ou du harcèlement peuvent le faire d'une multitude de façons, mais ces actes proviennent toujours d'un déséquilibre des forces.

Tous les manuels d'animateur contiennent des détails sur les types suivants d'intimidation : intimidation physique, verbale, sociale et électronique (ou cyber intimidation), et intimidation ou harcèlement racial, religieux ou sexuel.

Énoncé des paramètres contextuels

Cette politique en matière d'intimidation et de harcèlement s'applique à **TOUS** les membres de la communauté scout et à **TOUTES** les formes de relations contenues dans notre communauté : incluant les relations entre adultes, bénévoles et parents ainsi que les relations entre les enfants et les jeunes de tous âges. Il est bien connu que les adultes et les jeunes plus vieux servent de modèle et que les enfants et les jeunes apprennent énormément en observant le comportement des adultes. Les enfants et les jeunes apprennent ainsi ce qui est acceptable dans une relation et ce qui ne l'est pas en observant les animateurs interagir entre eux, avec les autres enfants et avec eux-mêmes.

Puisque la cyber intimidation a une incidence sur les relations et le climat social au sein de la communauté scout, la même politique s'applique également à la cyber intimidation et à toute autre forme d'intimidation et de harcèlement.

PROCÉDURES ET PROCESSUS POUR RÉGLER LES PROBLÈMES D'INTIMIDATION ET DE HARCÈLEMENT

Prévention

1. Tous les membres devraient être renseignés sur la prévention de l'intimidation et du harcèlement. Des renseignements de base sur l'intimidation se trouvent dans les **manuels d'animateur**. Il est essentiel que tous les animateurs soient au courant que les comportements d'intimidation sont communs entre les enfants et les jeunes et qu'ils sont cachés des adultes.
2. Les animateurs doivent être très vigilants concernant la façon dont les jeunes dans leur groupe interagissent entre eux.
3. Lorsque les animateurs établissent les comportements appropriés et respectueux à adopter dans leur groupe, ils doivent définir l'intimidation et le harcèlement dans des termes qui favorisent le développement et bien expliquer que tout le monde a le droit d'être en sécurité et a la responsabilité de traiter les autres avec respect. L'animateur doit envoyer un message clair comme quoi l'intimidation et le harcèlement ne seront pas tolérés lors d'activités scout ni en ligne.
4. Parfois, les enfants et les jeunes ont besoin d'aide pour savoir comment gérer les taquineries et l'intimidation et pour différencier les deux. Les animateurs pourraient avoir à engager une discussion sur le sujet. Vous trouverez de la documentation très utile sur le site Web de PREVnet.
5. Les parents devraient connaître la politique sur l'intimidation et le harcèlement.
6. Les animateurs doivent dire à tous les membres qu'ils s'attendent à ce que les enfants et les jeunes victimes d'intimidation viennent leur faire part de la situation. Les animateurs doivent également mentionner que les personnes qui sont témoins de cas d'intimidation ou de harcèlement devraient respectueusement intervenir et venir leur faire part de la situation.

Rôles, responsabilités et signalement

L'intervention doit répondre aux besoins :

1. de la victime (enfant ou jeune)
 2. des enfants et jeunes qui ont été témoins de l'intimidation ou du harcèlement
 3. des scouts dans le groupe en question
-
- a. Le commissaire de groupe doit être informé de la situation.
 - b. Les animateurs devraient rencontrer l'enfant (ou le jeune) dans le groupe pour obtenir plus d'information si nécessaire, pour accentuer le sérieux de l'incident d'intimidation et pour que l'intervention soit réparatrice afin que ça ne se reproduire pas. Cet exercice se réalise mieux en petit groupe, par exemple en hutte, en meute ou en patrouille avec un animateur dans chaque groupe. Un conseil de sizeniers et une cour d'honneur pourraient être sollicités pour régler le problème et offrir du soutien à la victime et pour aider l'intimideur à changer. L'intervention devrait favoriser des « solutions relationnelles » dans le but de favoriser le développement des relations respectueuses et saines chez les enfants et les jeunes.
 - c. L'animateur doit tenir une réunion avec la victime et ses parents pour déterminer ce qui s'est passé et élaborer un plan pour assurer la sécurité et bâtir des relations saines. Les animateurs doivent régulièrement faire un suivi attentif auprès de ce jeune pour s'assurer que l'intimidation ou le harcèlement n'a plus lieu et que son état psychologique et physique est stable.
 - d. L'animateur doit tenir une réunion avec l'intimideur et ses parents pour déterminer la gravité de l'incident et les conséquences formatrices appropriées à utiliser. Les intimidateurs doivent savoir que vous effectuerez régulièrement des suivis pour vous assurer que l'intimidation n'a plus lieu. Ces conséquences ont deux objectifs : 1) Faire porter la responsabilité au jeune pour ses gestes d'intimidation ou de harcèlement. 2) Éduquer le jeune intimidateur pour qu'avec le temps il acquière une meilleure compréhension, une intuition et de la motivation pour ne pas reproduire les mêmes gestes.
 - e. L'importance de l'intervention dans tous les cas devrait être ajustée selon la gravité du problème en fonction de
 - la sévérité du comportement agressif
 - la période de temps pendant laquelle a duré l'intimidation ou le harcèlement
 - la fréquence des actes d'intimidation
 - la gravité de son implication à des actes d'intimidation (en d'autres mots, l'enfant a-t-il un long historique d'intimidation répétée ou de victimisation?)

- f. Si tous les efforts déployés pour prévenir et intervenir de façon constructive lors de cas d'intimidation et de harcèlement ont échoué, la suspension ou le renvoi de l'intimidateur pourrait être la seule façon possible d'assurer la sécurité et le bien-être des victimes et du groupe.
- g. Le commissaire de groupe est responsable de prendre la décision à savoir si l'intimidateur devrait être suspendu ou renvoyé en compagnie des animateurs de section et des parents de l'intimidateur.
- h. Un bref rapport écrit indiquant les dates et les noms des personnes qui ont assisté à ces réunions devrait être remis au commissaire de groupe et une copie devrait être remise aux parents. Ce rapport doit être conservé jusqu'à la fin de l'année de scoutisme.

La personne qui rencontrera les enfants ou les jeunes en question et leurs parents devrait :

- Être prête à assumer ce rôle et sensibilisé à la question d'intimidation et de harcèlement.
- Être apte à déterminer le niveau de détresse de la victime et de l'intimidateur ainsi que les risques potentiels.
- Connaître les interventions appropriées qui tiennent compte des caractéristiques uniques de l'enfant (ou du jeune), de sa situation familiale, de la dynamique du groupe et du soutien communautaire offert à l'extérieur du cadre scout.